

MICRO-FILMS CHALLENGE | Édition Spéciale 2020

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CHALLENGE

Par l'Agence Audiovisuelle Idéafilms (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET 839 435 997 00037.

dont le siège social est situé au 3 Place de la Gare, Pépinière d'entreprises de Châteauroux Métropole, Bureau 14, en partenariat avec d'autres institutions locales.

Organise du lundi 20 avril 8h00 au dimanche 11 mai à 23h50, un challenge gratuit sans obligation d'achat intitulé : « MICRO-FILMS CHALLENGE » (ci-après dénommé « le Challenge »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette première édition spéciale “#restonscheznous” propose une activité pour remplir vos journées, exprimer votre créativité et vous amuser en famille, tout en restant chez vous !

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Amazon, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge est ouvert à tous, amateurs et initiés, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique valide.

Le challenge est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce challenge implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce challenge se déroule de la façon suivante :

Les principes :

1. Faire un film (en prise de vue réelle ou en animation) chez soi avec les moyens techniques disponibles à la maison (téléphone, caméra, playmobil, pâte à modeler, poupée, etc) :
 - a. “Remake” : Scène mémorable d'un film classique / connu
 - b. Original : Création originale
2. Durée entre 30 et 120 secondes (sans générique)
3. Pour cette édition #restonscheznous !
4. Ne pas utiliser de musique avec “droit d'auteur” uniquement celle “libre de droit”, ou soyez original en créant la vôtre, pour votre microfilm.

La participation au challenge s'effectue en remplissant le "formulaire d'inscription" disponible sur notre site web www.ideafilms.fr/challenge, puis en transmettant votre ou vos réalisation(s). L'ensemble de vos contenus devront être envoyés aux dates indiquées dans l'article 1.

Vous êtes autorisés à nous transmettre plusieurs réalisations, même nom, même prénom, même adresse électronique, pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Pour chaque catégorie, au moins 4 gagnants seront tirés au sort dans les 7 jours suivants la fin du Challenge.

Catégorie Remake

- Meilleure Réalisation (caméra, lumière)
- Meilleure mise en scène (acteurs, décors)
- Mention Honorable / coup de cœur
- Prix du public

Catégorie Production Original

- Meilleure Réalisation (caméra, lumière)
- Meilleure mise en scène (acteurs, décors)
- Meilleure Histoire (scénario)
- Mention Honorable / coup de cœur
- Prix du public

Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivants le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.